

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Zyvax® Sealer GP™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Mastic

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Schweiz
Tel: 0041 (0)31 763 60 60
www.swiss-composite.ch
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@swiss-composite.ch
Contact national :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse
En cas d'urgence: 145
(de l'étranger: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une mousse anti-alcool, du dioxyde de carbone ou une eau atomisée pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

1,2,4-triméthylbenzène

cumène

xylène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limite de concentration spécifique Facteur M Notes Estimation de la toxicité aiguë	Concentration (% w/w)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note P	>= 70 - < 90
1,2,4- triméthylbenzène	95-63-6 202-436-9 601-043-00-3	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2;		>= 10 - < 20

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2 Date de révision: 23.03.2023 Date de dernière parution: 16.02.2023 Date d'impression: 05.06.2023
Date de la première version publiée: 26.03.2014

		H411	ATE ATE (Inhalation): 18 mg/l;	
cumène	98-82-8 202-704-5 601-024-00-X	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note C	>= 1 - < 2,5
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	Note C	>= 1 - < 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre. En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Perte de conscience Vertiges Somnolence Migraine Nausée Lassitude Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Erythème L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Risques	: Dépression du système nerveux central Peut être absorbé par la peau. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Les dommages à la santé peuvent être retardés. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.
--	---

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
 - Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
 - Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 - Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
 - Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.
 - Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
 - Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
 - Ne pas ingérer.
 - Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.
 - Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate.
 - Ne pas remballer.
 - Ne pas réutiliser des récipients vides.
 - Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
 - Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Mesures d'hygiène :
- Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les :
- Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

conteneurs

endroit frais à l'écart des agents oxydants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	VME	20 ppm 100 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2016-01-01)
Information supplémentaire: Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	40 ppm 200 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2016-01-01)
Information supplémentaire: Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		TWA	20 ppm 100 mg/m ³	2000/39/EC 000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire: Indicatif				
cumène	98-82-8	VME	20 ppm 100 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2021-01-01)
Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	80 ppm	CH SUVACH

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2 Date de révision: 23.03.2023 Date de dernière parution: 16.02.2023 Date d'impression: 05.06.2023
 Date de la première version publiée: 26.03.2014

			400 mg/m3	SUVA (2021-01-01)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 100 mg/m3	2000/39/EC2 000/39/EC (2000-06-16)
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m3	2000/39/EC2 000/39/EC (2000-06-16)
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm 50 mg/m3	2019/1831/E U2019/1831/ EU (2019-10-31)
	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m3	2019/1831/E U2019/1831/ EU (2019-10-31)
	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif			
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm 435 mg/m3	CH SUVACH SUVA (2009-01-01)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m3	CH SUVACH SUVA

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2 Date de révision: 23.03.2023 Date de dernière parution: 16.02.2023 Date d'impression: 05.06.2023
Date de la première version publiée: 26.03.2014

				(2009-01-01)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVACH SUVA (2022-03-28)	
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
	VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVACH SUVA (2022-03-28)	
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC2 000/39/EC (2000-06-16)	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
	STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC2 000/39/EC (2000-06-16)	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
cumène	98-82-8	2-phényl-2-propanol: 20 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT (2022-05-10)
		2-phényl-2-propanol: 16.6	fin de l'exposition, de la période de	CH BAT (2022-05-

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2 Date de révision: 23.03.2023 Date de dernière parution: 16.02.2023 Date d'impression: 05.06.2023
Date de la première version publiée: 26.03.2014

		µmol/mmol créatinine (Urine)	travail	10)
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT (2019-11- 25)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1286,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	837,5 mg/m3
1,2,4-triméthylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	100 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	16171 mg/kg
cumène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	100 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/kg
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène	Eau douce	0,12 mg/l
	Eau de mer	0,12 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,41 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,56 mg/kg
	Sédiment marin	13,56 mg/kg
cumène	Sol	2,34 mg/kg
	Eau douce	0,035 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,22 mg/kg
xylène	Sédiment marin	0,322 mg/kg
	Sol	0,624 mg/kg
	Eau douce	0,044 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,52 mg/kg
	Sédiment marin	0,252 mg/kg

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

	Sol	0,852 mg/kg
--	-----	-------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle
 - Délai de rupture : > 10 min
 - Indice de protection : Classe 1
- Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Filtre de type A-P
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : de solvant
- Seuil olfactif : Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 164 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 7,5 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1,0 % (v)

Point d'éclair : 38 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable
La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : < 20,5 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0,87 (20 °C)
Substance de référence: Eau
La valeur est calculée.

Densité : 0,87 gcm³
(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

>150 °C possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:

Symptômes: Dépression du système nerveux central

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Toxicité aiguë par inhalation : Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Irritation locale, Troubles respiratoires, Vertiges, Somnolence, Vomissements, Fatigue, Vertiges, Dépression du système nerveux central

Remarques: La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges.
Nocif par inhalation.
Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.200 mg/kg

1,2,4-triméthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.000 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Irritant pour la peau.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

1,2,4-triméthylbenzène:

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

xylène:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Irritant pour les yeux.

Composants:

1,2,4-triméthylbenzène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

xylène:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système nerveux central
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1,2,4-triméthylbenzène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

cumène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

xylène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

cumène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Risques d'effets irréversibles après une seule exposition. L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux . Possibilité d'effets irréversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

(PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

- Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
- Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé, produit inutilisé
07 01 04*, autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- emballages souillés
15 01 10*, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3295
ADR : UN 3295
RID : UN 3295
IMDG : UN 3295
IATA : UN 3295

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
ADR : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
RID : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
IMDG : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(solvent naphtha (petroleum), light arom., 1,2,4-trimethylbenzene)
IATA : Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	16.02.2023	05.06.2023
		Date de la première version publiée:	
		26.03.2014	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.2	Date de révision: 23.03.2023	Date de dernière parution: 16.02.2023 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 05.06.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié (Numéro sur la liste 29, 28)
1,2,4-triméthylbenzène
cumène
xylène
mono-méthylamine |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). (EU SVHC) | : | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57). |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) (EU. REACH-Annex XIV) | : | Non applicable |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (EC 1005/2009) | : | Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : | Non applicable |

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

(EU POP)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) :

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) (CH PIC) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 95,12 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Note P : La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einacs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.02.2023	Date d'impression:
4.2	23.03.2023	Date de la première version publiée: 26.03.2014	05.06.2023

conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.